



### Nouvelle version, nouvelle fréquence

Nous avons le plaisir de vous faire partager cette newsletter qui sera désormais notre nouveau support papier afin d'échanger avec vous. Elle nous permettra de vous retracer plus régulièrement nos actions et informations municipales.

Nous vous rappelons que la mairie a mis en



place l'application mobile CityAll, gratuite et sans inscription, que nous vous conseillons de télécharger afin de rester connecter. A ce jour, vous êtes 166 à nous suivre sur cette application.

### Projet aire de loisirs

En septembre dernier, nous vous avons sollicité par le biais d'un sondage, concernant le projet aire de loisirs sur notre commune.

Vous avez été nombreux à nous répondre et nous vous en remercions.

En octobre dernier, le conseil municipal s'est réuni et a analysé vos retours. Il a été décidé de revoir les plans en allégeant le projet initial. Ci-dessous le projet retenu, voté à l'unanimité le lundi 13 décembre 2021.

Le projet se compose de plusieurs éléments installés sur 2 plateaux :

#### Sur le Plateau 1 :

- Le terrain Multisport
- Le Boulodrome
- Un ensemble de jeux éducatifs d'enfants

#### Sur le Plateau 2 :

- Un parcours sportif composé de 10 modules fixes et de 4 modules fitness (Masculin/Féminin)
- Une piste stabilisée de marche/course à pied autour des différents modules sportifs (270m)



### Réservez votre dimanche 3 juillet à 12h30

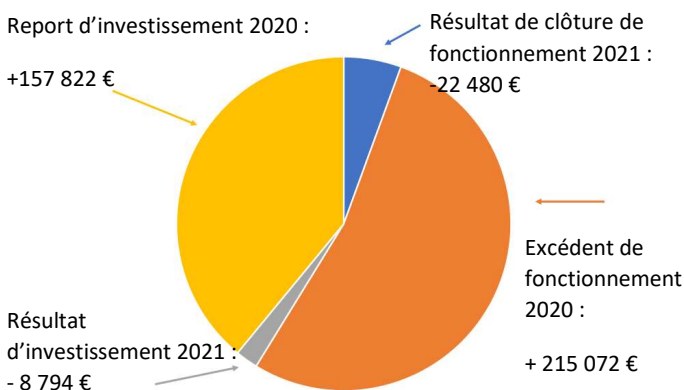
C'est avec une grande joie que nous vous convions à notre repas républicain offert par la municipalité, cette année sous forme d'un cocktail déjeunatoire avec plancha.

Nous vous invitons à vous inscrire par SMS au 06 41 54 47 72 ou en appelant Mme la Maire au 06 06 98 07 00 (en nous précisant le nombre d'adultes et d'enfants).



### Finances

#### Le compte administratif 2021



## ÉLECTIONS LÉGISLATIVES 2022

12 & 19 JUIN 2022

DE 08H00 A 18H00 – SALLE DES FÊTES



## Travaux de renaturation de la Saune à Aurin

Les travaux de renaturation de la Saune financé par le Syndicat Mixte du Bassin Hers Girou, ont consisté à : retaluter la berge en rive droite, créer des accès au cours d'eau, créer un lit moyen, diversifier les écoulements par des banquettes et radiers et reconstituer le substrat du fond du lit par l'apport de graviers et galets. La berge en rive droite a été replantée en janvier 2022 et une haie a été créée sur la bande enherbée appartenant à la commune. La restauration de la rivière et de la végétation associée servira de refuge pour la biodiversité.



### Caractéristiques de l'action

Nature	Travaux
Types d'action	Reconstitution de ripisylve Restauration du lit Renaturation complète
Années de réalisation	2021
Cours d'eau	Saune
Communes	Aurin
EPCI	Terres du Lauragais
Enjeux	Préservation et restauration des milieux aquatiques Erosion Qualité de l'eau "Cadre de vie" / patrimoine
Coût	37 470 € TTC

## Voirie communale

### - Bandes blanches

Les bandes blanches de la commune ont été repeintes.



Avant



Après



### - Elagage

Afin de permettre la finalisation de la fibre, la commune a pris à sa charge cette année l'élagage des arbres autour des poteaux télécom.

### - Epareuse

L'épareuse devrait passer sur nos voies communales ce mois-ci.

## Transports scolaires

La convention de délégation de la compétence transports entre le Département de Haute-Garonne et la Région Occitanie ayant pris fin le 31 décembre 2021, l'inscription des élèves haut-garonnais pour la rentrée scolaire 2022/2023 au service de transport scolaire (hors métropole toulousaine - Tisséo) se fait auprès de la Région Occitanie. En Occitanie, les transports scolaires sont **gratuits pour toute inscription avant le 31 juillet** des élèves de la maternelle au lycée, qu'ils soient internes ou externes, dès lors qu'ils répondent aux conditions prévues par le règlement des transports scolaires.

La gratuité ne dispense pas de l'inscription, elle permet notamment de dimensionner les services de transport à déployer dans les territoires. Les élèves doivent obligatoirement **s'inscrire sur : [www.lio.laregion.fr](http://www.lio.laregion.fr) du 13 juin au 31 juillet 2022.** A compter du 1er août, une participation forfaitaire exceptionnelle aux frais de transport scolaire pour inscription tardive de 25€ sera demandée aux familles.

L'inscription se fait automatiquement entre l'élève et le Service Régional des Mobilités – Haute-Garonne de la Région Occitanie et l'élève recevra désormais par courrier postal sa nouvelle carte de transport scolaire.



## Usage d'un aéronef télépilote : sensibilisation à destination des mairies

Il existe deux catégories d'utilisation d'aéronefs sans équipage à bord (drones), qui se distinguent par le niveau de risque que représentent les opérations réalisées, par le niveau de formation des télépilotes et par la complexité des démarches à accomplir pour les exploitants :

- Catégorie ouverte : usage de loisir et opérations simples (formation et démarches simplifiées)

- Catégorie spécifique : opérations complexes (qualifications exigeantes pour les télépilotes, démarches complexes pour les exploitants)

La catégorie ouverte comporte un certain nombre de restrictions :

- Survol de personnes et rassemblement de personnes interdit

- Vol de nuit interdit

- Vol hors vue interdit (le drone doit rester en vue directe du télépilote)

- Vol interdit en agglomération au-dessus de l'espace public

- Vol interdit dans une zone de restriction en matière d'espace aérien (proximité d'aérodrome, d'héliport, de base ULM, site sensible ou protégé, etc...)

- Vol en agglomération au-dessus d'un espace privé possible mais limité à la hauteur des bâtiments et à distance suffisante des limites de la propriété

La catégorie spécifique permet à un exploitant ou un télépilote qualifié de réaliser des vols en agglomération au-dessus de l'espace public, dans les conditions suivantes :

- Délimitation d'une zone de sécurité interdisant l'accès à toute personne étrangère à l'opération (zone généralement comprise entre 10 et 30 m autour de la zone d'évolution du drone)

- Cette zone de sécurité peut nécessiter la neutralisation d'une partie de l'espace public et donc d'obtenir une autorisation d'occupation temporaire de l'espace public. Cette autorisation est délivrée par la mairie et relève de sa seule responsabilité.

- Notification du vol à la préfecture du département concerné (mesure d'ordre public)

- Protocole d'accord avec les services de circulation aérienne ou du gestionnaire d'une plateforme aéronautique, le cas échéant

- Le vol de nuit est possible, avec dérogation préfectorale dans certains cas

- Survol de tiers et rassemblement de personnes interdit (sauf participants à l'opération)

- Survol de voie de circulation possible si neutralisée (fermeture, surveillance par observateurs)

Pour rappel, le maire n'a aucune compétence en matière d'espace aérien. Ce qui implique que l'accord qu'il peut donner à un télépilote de réaliser un vol sur le territoire de la commune n'autorise pas le télépilote à s'affranchir des règles d'utilisation d'un aéronef télépilote.

## Vie associative

### - Belote

Les soirées belotes viennent de s'achever et l'association vous donne rendez en septembre pour la nouvelle saison. Pour toutes questions, vous pouvez contacter le Président M Jean Claude Pélissier au 06 49 33 02 58



### - Comité des fêtes

Le 1<sup>er</sup> juillet, le calendrier des manifestations sera à votre disposition sur CITYALL.

En attendant, réservez vos journées et soirées du **15 au 17 septembre** : la fête locale sera de retour !



## Aurin s'est mobilisé pour l'Ukraine

Une collecte de dons "sous le préau de la mairie" a été organisée les SAMEDIS 12, 19 et 26 mars 2022, en partenariat avec la Protection Civile.



Le conseil municipal dans sa séance du 4 avril 2022 a voté une aide financière de 3410 €.

(10 € x 341 habitants).

## Campagne TRIFYL – Juin 2022

Sur le territoire TRIFYL, chaque habitant jette, en moyenne, 221 kg de déchets dans sa poubelle noire en un an.

Fin 2021, une grande campagne d'analyse de la poubelle noire, le MODECOM, a été organisée. Ses résultats sont éloquentes : Sur les 221 kg produits, seuls 79 kg sont de vrais déchets résiduels. Tout le reste pourrait être évité ou valorisé autrement.

**Afin de sensibiliser tout un chacun aux bonnes pratiques en matière de réduction des déchets et de tri, une nouvelle campagne de communication va être déployée dans les prochains jours** sous forme d'affiches, dans la presse, en radio et sur les réseaux sociaux. L'objectif est de réduire le poids des déchets de la poubelle noire et de développer le tri et le compostage.



**DIVISONS NOTRE POUBELLE PAR DEUX.  
TRIONS ET COMPOSTONS.**

WWW.TRIFYL.FR



Information espace vert devant l'église  
Sainte Apollonie



**CET ESPACE EST**

**ENTRETENU PAR DES  
PERSONNES BENEVOLES**





**DANS LE RESPECT DE  
L'ENVIRONNEMENT**



# CITYALL

DÉCOUVREZ L'APPLICATION MOBILE  
DE **VOTRE VILLE**

La mairie vous  
informe en temps réel  
sur votre Smartphone

-  Alertes notification
-  Actualités
-  Événements
-  Travaux



Retrouvez toute l'information  
locale sur votre Smartphone !



Téléchargez gratuitement **CityAll**  
puis sélectionnez votre ville



Cette application est **gratuite et sans inscription**. Il vous suffit de la télécharger et d'inscrire dans « rejoindre un espace » : **AURIN**

Cette **application** permet :

- **D'échanger** avec vous par le biais de **sondages**.
- De signaler les incidents pour lesquels vous pourriez être témoin sur notre commune (nid de poule, candélabre éteint, arbre tombé, poteau téléphonique tombé etc).
- De recevoir via le fil d'actualité en temps réel les informations par notification : informations municipales, alerte météo, alerte pollution, animaux perdus ou trouvés, routes barrées, vaccinations covid, horaires de la poste etc.

Vous n'avez pas le téléphone adapté pour télécharger cette application, contactez-nous au 06 41 54 47 72 (téléphone du secrétariat), nous continuerons à communiquer avec vous par d'autres moyens.

Tel secrétariat : 05 61 83 78 30 / 06 41 54 47 72

Tel urgence : 06 06 98 07 00

Mail : [secretariat@mairie-aurin.fr](mailto:secretariat@mairie-aurin.fr)

Suivez-nous sur notre application CITYALL

Site : [www.mairie-aurin.fr](http://www.mairie-aurin.fr)

